



Tout'abus
la navette intercommunale

Aubenas
Fons
Lachapelle sous Aubenas
Labégude
Lavilledieu
St Didier sous Aubenas

St Etienne de Fontbellon
St Privat
Ucel
Vals les Bains
Vesseaux

Bureaux 22 Route de Montélimar – Attention déménagement fin 2018 en gare routière

RENTREE SCOLAIRE 2018

INSCRIPTIONS AUX TRANSPORTS A/C DEBUT JUIN 2018

Concerne les élèves habitants et scolarisés sur une des 11 communes :

Aubenas,
Fons,
Lachapelle sous Aubenas
Labégude,

Lavilledieu,
St Didier sous Aubenas,
St Etienne de Fontbellon,
Saint-Privat,

Ucel,
Vals-les-Bains,
Vesseaux

Pour les autres communes : <https://www.auvergnerrhonealpes.fr/285-ardeche.htm>

Se présenter directement aux bureaux du syndicat 22 Route de Montélimar 07 200 AUBENAS

Horaires d'accueil du bureau :

Lundi	de 8h30 à 16h30 sans interruption
Mardi, Mercredi, Jeudi	de 8h00 à 11h30 et 14h00 à 16h30
Vendredi	de 8h30 à 13h30 sans interruption

Selon nos disponibilités dans la mesure du possible les plages horaires seront plus larges

Tarifs :

90 €	Abonnement valable 1 an a/c du jour de rentrée scolaire sur toutes les lignes (année scolaire)
80 €	Abonnement valable les jours scolaires sur toutes les lignes (année scolaire)
Gratuit	Abonnement gratuit pour le 3ème enfant (fratrie) et plus (identique au moins cher des deux achats) Présenter document de la CAF mentionnant le nom des enfants

-56 €	Si lors de l'inscription quotient familial égal ou inférieur à 460€. Joindre les pièces ci-dessous datant de moins de 3 mois.
A fournir	justificatif (attestation de paiement) délivré par la CAF, MSA mentionnant le quotient familial + noms des enfants
A fournir	justificatif de domicile (Bail, quittance de loyer, facture ...)

Vous devez obligatoirement vous munir :

- D'une fiche d'inscription ci-après préalablement remplie (disponible aussi à l'établissement scolaire, sur notre site internet www.toutenbus.fr ou dans nos bureaux).
- Si quotient familial égal ou en dessous de 460€ d'un justificatif de celui-ci mentionnant le nom et prénom des enfants et d'un justificatif de domicile, l'un et l'autre datant de moins de 3 mois,
- A partir de trois enfants inscrits, d'un justificatif de la CAF mentionnant les noms et prénoms des enfants (pour bénéficiaire de la gratuité à/c du 3^{ème}).
- D'un moyen de paiement chèque ou espèces.
- De la carte OÙRA de l'élève, (10€ le Duplicata) l'abonnement sera chargé sur la carte.

En plus pour les élèves ne possédant pas encore de carte OÙRA ! :

- D'une photo d'identité et pièce d'identité de l'élève (livret famille, passeport....) la photo peut être faite sur place.